TRAVAIL SAISONNIER

GUIDE À L'INTENTION DES EMPLOYEURS

LES CITOYENS DE L'UE ONT LE DROIT DE RECHERCHER UN EMPLOI DANS UN AUTRE PAYS DE L'UE ET:

d'être employés dans les mêmes conditions que les ressortissants des États membres de bénéficier de la même assistance de la part des agences nationales pour l'emploi d'avoir accès au même niveau de protection sociale que les autres personnes assurées



SI VOUS EMPLOYEZ DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS



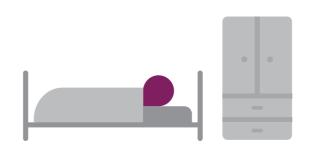
Vérifier l'identité des travailleurs. Les citoyens non européens doivent détenir un titre de travail/de séjour.



Fournir les conditions de travail par écrit aux travailleurs.



Vous conformer aux contrats, aux accords et au droit du travail applicable.



Fournir des conditions de travail et de vie décentes.



Promouvoir un bon environnement de travail et traiter tous les employés sur un pied d'égalité.

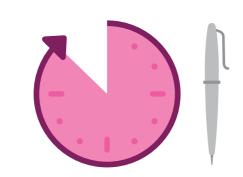


Payer les salaires conformément aux lois nationales et veiller à ce que les coûts déduits, par exemple pour le logement ou les repas, soient conformes aux réglementations.





Veiller à ne pas dépasser le nombre d'heures de travail hebdomadaire autorisé et à ce que les employés bénéficient de pauses suffisantes.



Tenir un registre de leurs heures de travail.



Accorder une indemnité de congé.



Délivrer des bulletins de salaire à vos travailleurs.





Protéger vos employés contre les risques liés au travail et garantir la santé et la sécurité sur le lieu de travail, notamment en ce qui concerne la COVID-19.

